

JANVIER 2025 - N°41

Nos

Beaux Jours

LE BULLETIN MUNICIPAL DE CHAUFOUR-LÈS-BONNIÈRES



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Quatre nouveaux conseillers ont été élus
le 4 février dernier pour venir compléter
notre conseil municipal

— p. 2 —

RÉNOVATIONS

Nous avons signé un contrat rural avec
la région Ile-de-France et le département
des Yvelines pour nous aider à financer la
rénovation de nos bâtiments communaux

— p. 4 et 5 —

AUTORISATIONS D'URBANISME

Retrouvez la plupart des demandes
d'urbanisme des usagers
regroupées sur un seul schéma

— p. 19 —

LE MOT DU MAIRE

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Tout d'abord, je remercie les associations, Comité des fêtes, ASCB, APEVEC de leurs investissements dans notre commune de Chauffour-lès-Bonnières lors de leurs animations.

C'est un plus dans nos petites communes car, pendant ces périodes climatiques, politiques et économiques un peu compliquées, le moral n'y est pas.

Néanmoins, nous avons pu par le biais du Département des Yvelines et de l'agence IngénierY mettre en place un contrat d'entretien de l'église de notre village. Nous avons, également avec la Région Ile-de-France, obtenu l'aboutissement du contrat rural pour la rénovation de nos bâtiments communaux ; tout ceci avec l'équipe municipale.

Pour la salle des fêtes, il s'agit :

- De l'isolation par l'extérieur
- Du chauffage thermodynamique
- De l'éclairage intérieur et extérieur avec des ampoules LED
- Du remplacement des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC

Les travaux débuteront en avril 2025 jusqu'en septembre. La salle des fêtes ne sera pas louée pendant cette période.

Pour la mairie et la Maison d'Assistants Maternels (ancienne école), il s'agit :

- De l'isolation par l'extérieur
- De la réfection des toitures
- Du remplacement des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC

Le remplacement de la chaudière à fuel par une pompe à chaleur ou une chaudière Biomasse n'est pas à l'ordre du jour, faute de budget.

Le contrat de ramassage des ordures ménagères, financé par la Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France, sera renouvelé début février 2025. Ce qui entrainera surement une modification des jours de passage. Néanmoins jusqu'à cette date : pas de changement.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, une bonne santé, de la joie et de la bonne humeur. Enfin, nous espérons que les guerres se tairont pour une paix dans le monde.

Patrice Préaux

Maire de Chauffour-lès-Bonnières

Élections municipales partielles

Quatre nouveaux conseillers pour une équipe municipale renforcée

L'effectif légal du conseil municipal de Chauffour-lès-Bonnières est de 11 membres, et suite aux diverses vacances, l'effectif était tombé à 7 membres. Il y avait donc besoin de compléter le conseil municipal. Les élections municipales partielles complémentaires de Chauffour-lès-Bonnières ont été organisées le 28 janvier 2024 et le 4 février. Le profil des candidats était varié et comme souvent dans notre commune, les habitants de Chauffour étaient au rendez-vous pour choisir ces nouveaux conseillers: Dominique Dévé, Michel Duvergey, Alexandre Fergani, et Slimane Tlemsani.



LE CONSEIL MUNICIPAL

> Béréngère Augusta > Géraldine Brilhault (2^e adjointe) > Nicolas Carbonnier (1^{er} adjoint)
 > Thierry Dedeyan > Dominique Dévé > Michel Duvergey > Alexandre Fergani > Michel Magne
 > Patrice Préaux (Maire) > Slimane Tlemsani > Éric Voisin



LES AGENTS COMMUNAUX

> Élise Da Costa > Mita Griot > Stéphanie Hennaux

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire et ses adjoints sont membres de toutes les commissions, ainsi que les conseillers suivants

- **Budget communal** > Michel Magne, Slimane Tlemsani et Éric Voisin •
- **Caisse des écoles** > Alexandre Fergani et Éric Voisin •
- **Petite enfance, Jeunesse et Sport** > Béréngère Augusta et Alexandre Fergani •
- **Appels d'offres et Urbanisme communal** > Thierry Dedeyan, Michel Duvergey et Slimane Tlemsani •
- **Aides et activités pour les séniors** > Thierry Dedeyan et Dominique Dévé •
- **Communication et Attractivité communale** > Béréngère Augusta et Dominique Dévé •

INTERCOMMUNALITÉ ET SYNDICATS

Pour chaque organe, le Conseil municipal est représenté par un de ses membres

- CCPIF (Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France) • SIVOS (Syndicat Intercommunal Vocation Scolaire) •
- SEPE (Syndicat des Eaux de Perdreauville et environs) • SISP (Syndicat Intercommunal des Sapeurs Pompiers) •
- SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines) • Défense • MARPA Bréval (Maison d'Accueil Rurale de Personnes Âgées) •

Pour être informés et alertés des informations concernant votre commune

Pour tout savoir, rester informé des actualités et avoir les alertes de dernière minute de la commune, nous vous invitons à télécharger gratuitement et sans création de compte nécessaire, l'application **Panneau Pocket** sur vos téléphones.

En plus de ce service, la commune met à jour régulièrement son site internet. N'hésitez pas à vous connecter sur **chaufourlesbonnières.fr**



Rénovation de nos bâtiments communaux

L'équipe municipale souhaite entretenir les équipements communaux et préserver les ressources énergétiques. Pour cela, il est prévu d'intervenir sur les bâtiments ainsi que sur les équipements techniques de la Mairie, de la MAM et de la Salle des fêtes.

> La Mairie de Chauffour-lès-Bonnières

Notre Mairie a été rénovée et modifiée à plusieurs reprises depuis sa construction. L'isolation de ses murs et toitures a été jugée suffisante par un bureau d'études. Nous souhaitons remplacer son système de chauffage actuellement au fioul (également utilisé pour la MAM) pour une pompe à chaleur, mais notre budget ne nous permet pas de le faire.

Les travaux prévus :

- Nouvelle toiture tuiles pour le préau



C'est quoi un contrat rural ?

La Région soutient les projets de construction, de rénovation ou d'aménagement des collectivités situées dans les territoires ruraux de grande couronne (77, 78, 91 et 95).

Chaque contrat peut inclure 1 ou plusieurs projets à réaliser sur 5 ans et une collectivité peut signer plusieurs contrats successifs.

Les travaux peuvent concerner :

- Des lieux dédiés à la petite enfance ou à la famille (crèches, groupes scolaires...),
- Des espaces culturels ou de loisirs (salles polyvalentes, bibliothèques, espaces sportifs...),
- Des équipements municipaux ou des aménagements urbains (accessibilité, santé, voirie, stationnement...).

Qui peut en bénéficier ?

- Communes de moins de 2 000 habitants,
- Syndicats de communes de moins de 3 000 habitants.

Quelle est la nature de l'aide ?

Jusqu'à 350 000 € pour les communes et 539 000 € pour les syndicats de communes (40 % de subvention régionale et 30 % de subvention départementale par contrat).

> La MAM

La Maison d'Assistants Maternels se situe à l'arrière de la Mairie, dans l'ancienne école. Le bâtiment a besoin de travaux pour optimiser au mieux l'accueil des enfants.

Les travaux prévus :

- Nouvelle toiture tuiles + isolation
- Remplacement des menuiseries extérieures



IngénierY

C'est le nom de l'agence départementale qui nous accompagne dans ce projet de contrat rural.

Elle apporte une aide technique aux communes de moins de 6 000 habitants. Elle intervient sur des opérations de construction, d'extension, de rénovation de bâtiments ou d'équipements publics, d'aménagement de logements, de travaux de voirie, d'assainissement mais aussi sur l'élaboration de contrats ruraux, la préservation et la mise en valeur du patrimoine communal et départemental ou la passation et l'exécution de marchés.

L'aide d'IngénierY est primordiale pour notre petite commune qui n'a pas les moyens techniques d'élaborer et de suivre ce genre de projet.

> La Salle des fêtes

Cette salle polyvalente a plus de 30 ans. Sa rénovation devrait permettre un meilleur isolement et un gain énergétique.

Les travaux prévus :

- Isolation des murs de façades par l'extérieur
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Isolation toiture
- Suppression et remplacement des radiateurs électriques pour une pompe à chaleur air/air
- Éclairage : passage en LED



DÉBUT DES TRAVAUX > Avril 2025



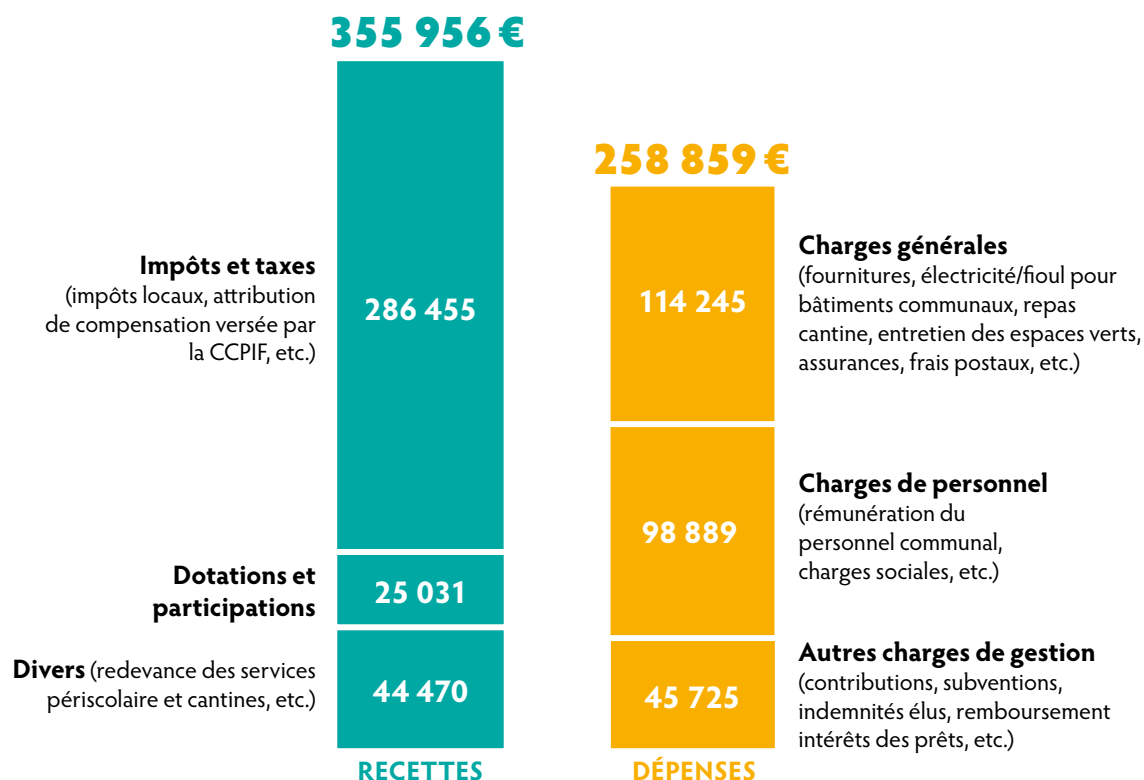
Les travaux sont prévus pour une durée de 3 à 4 mois et doivent débuter en avril 2025. Durant cette période, nous ne pourrons pas louer la Salle des fêtes et la MAM sera délocalisée. Ces dates ne sont que provisoires, elles risquent fortement d'être décalées. Nous vous tiendrons au courant, dès que le calendrier des interventions sera précisé, via l'application Panneau pocket et sur notre site internet (voir page 3).

Budget 2023

Alimentation de l'investissement

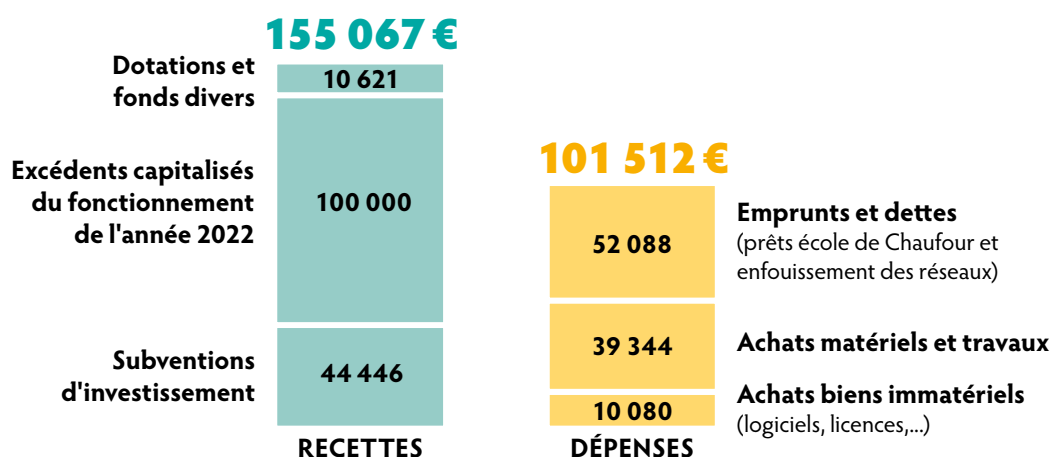
Notre commune a élevé ses recettes d'investissement en préparation du contrat rural (voir pages précédentes). Nous avons pu le faire grâce à la bonne gestion des finances et au report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2022.

NOTRE BUDGET 2023



FONCTIONNEMENT

Charges quotidiennes nécessaires au fonctionnement des services de Chauffour et à l'entretien courant de son patrimoine



INVESTISSEMENT

Achats de biens durables (ordinateurs, bureaux...), construction et travaux sur les bâtiments communaux, remboursement en capital des emprunts...

Pour un beau village

COUP DE BALAI

La commune n'a pas de cantonnier. **Nous invitons chaque habitant à être responsable en nettoyant devant son portail**, en balayant les caniveaux sans déverser les déchets dans les avaloirs qui se trouvent bouchés par les feuilles et déchets.

COMITÉ CHAUFOUR EMBELLI

Plusieurs ateliers jardinage ont eu lieu cette année pour entretenir les massifs du village. L'équipe municipale remercie l'ensemble des personnes qui manipulent bêche et binette pour garantir des belles floraisons et maintenir la propreté dans le village.

NOS AMIS LES TOUTOUS



Rappel 1 : vous devez tenir votre chien en laisse sur la voie publique en zone urbaine. Vous êtes responsable des dommages que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.

Rappel 2 : les déjections canines sont désormais considérées comme des déchets, et comme tout déchet, elles doivent être ramassées. Tomber sur des crottes de chien sur la voie publique est désagréable.

Elles sentent mauvais et c'est inconfortable de marcher dedans. La loi stipule que tout propriétaire de chien est tenu de ramasser immédiatement, et par tous les moyens appropriés, les crottes de son animal de compagnie sur toute partie publique ou domaine communal.

En cas de refus, il s'expose à une amende fixée à 35 euros minimum.

La vidéo surveillance permet de retrouver rapidement les auteurs de trouble !

SILENCE, ÇA POUSSE !

Tondre son gazon, débiter un arbre, tailler sa haie, percer un trou dans un mur à l'extérieur, oui, mais pas à n'importe quel moment de la journée et de la semaine !

Pour ne pas déranger le voisinage par des bruits d'engins électriques, il est nécessaire de respecter les horaires suivants :

• **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

• **Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**

• **Dimanche et jours fériés de 10h à 12h**

Tout manquement à ce règlement est passible d'une amende dressée par la brigade de gendarmerie.

Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.



Afin de :

- Ne pas gêner le passage des piétons ;
- Ne pas constituer un danger en cachant par exemple les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.
- Ne pas gêner la circulation des camions de collecte ou engins agricoles

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

LES RÉALISATIONS DE 2024

1 740 € HT
reste à charge
pour la commune
de Chauffour



Création d'une nouvelle clôture

Une nouvelle clôture, ainsi qu'un portail, ont été installés entre le Citystade et l'école de Chauffour. Cela permet de créer un terrain de jeu sécurisé pour petits et grands. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 80% par le Département des Yvelines. Pour un montant total de 8 700 € HT, le reste à charge pour notre commune est de 1 740 € HT.

Nouveau réfrigérateur à la Salle des fêtes

Après de bons et loyaux services, l'ancien réfrigérateur de la Salle des fêtes montrait des signes de faiblesse. Il a été remplacé pour un modèle équivalent mais avec la lumière à l'intérieur !

Caméras de surveillance

Afin de garantir sécurité et tranquillité des habitants, de nouvelles caméras et un nouveau système d'enregistrement ont été installés pour surveiller le bout du Chemin de la Couture, en respectant les zones privées, interdites de surveillance publique.

Panneaux de basket

Les panneaux de basket s'étaient dégradés depuis plusieurs mois.

Afin de répondre aux attentes de nos basketteurs, de nouveaux panneaux ont été installés sur le terrain du Citystade.



Passage du Père Noël

Le Père Noël est passé samedi 21 décembre dans le village pour gâter tous les enfants. Rires et moments de partage ont été nombreux. Merci aux villageois qui ont ravitaillé le Père Noël en boissons chaudes !



Mise en conformité des alarmes

Les derniers décrets sécuritaires pour les lieux publics (type école, salle des fêtes et mairie) ont contraint une mise en conformité des alarmes, pour répondre aux nouvelles normes préfectorales.

Nos seniors à l'honneur

VOYAGE DES AÎNÉS

Déjeuner croisière et visite d'une cave

Le Conseil municipal a convié nos aînés en Suisse Normande le mardi 9 juin de cette année. Ils ont commencé par une découverte gastronomique et charmante du patrimoine de la Basse Normandie, sur le lac de Rabondanges, avec un déjeuner croisière plein de bonne humeur. Ils ont pu découvrir une faune aquatique diverse en se relaxant au fil de l'eau. Le voyage s'est poursuivi par une visite de la cave de la Galotière où le propriétaire a présenté son atelier de production de cidre, pommeau et calvados. Nos aînés ont terminé cette belle journée par une dégustation.



REPAS DES AÎNÉS > À noter sur vos agendas

Le repas des aînés aura lieu **le dimanche 26 janvier 2025** au restaurant Au Bon Accueil.

N'oubliez pas de répondre à notre invitation

LA CCPIF

Communauté de Communes "Les Portes de l'Ile-de-France"

Le mot du président

Depuis maintenant plusieurs années, le monde est entré dans une période trouble faite de crises sanitaires, environnementales, économiques, politiques, qui déstabilisent nos sociétés. La guerre en Ukraine a provoqué directement et indirectement une baisse importante du pouvoir d'achat des ménages à travers le développement d'une inflation particulièrement importante. Les recettes des collectivités ont quant à elles été fortement réduites dans le même temps où leurs dépenses augmentaient pour répondre à davantage de réglementations.

Dans ce contexte international devenu incertain, le local retrouve toute son importance. Les élus qui composent les communes et les intercommunalités, sont en première ligne pour défendre leurs habitants et administrés. La Communauté de Communes "Les Portes de l'Ile-de-France", que j'ai l'honneur de présider, sera à ce titre aux avant-postes en matière d'investissement. La gestion rigoureuse des finances intercommunales permet d'avoir une capacité d'investissement importante mais également une capacité d'emprunt préservée alors même que beaucoup d'autres intercommunalités sont aujourd'hui financièrement exsangues.

En 2024, la Communauté de Communes a ainsi :

- Construit deux terrains de tennis couverts à Bonnières-sur-Seine et un à Bréval
- Aménagé des terrains de pétanque à Bonnières
- Aménagé une nouvelle voirie sur la ZAC des Portes de l'Ile-de-France à Freneuse
- Construit une Ressourcerie à Freneuse
- Finalisé le schéma directeur d'assainissement pour les communes de Bréval, Neauphlette, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Illiers-la-Ville, Blaru, Notre-Dame-de-la-Mer, La Villeneuve-en-Chevrie, Lommoye, Chaufour-lès-Bonnieres, Cravent.

La CCPIF a également profité de l'année 2024 pour lancer un certain nombre d'études pré-opérationnelles et d'architecture qui permettront d'engager de grands travaux en 2025 :

- Le début de la construction d'une maison médicale intercommunale à Bonnières

- L'isolation et la réhabilitation extérieure du siège de la CCPIF à Freneuse et l'aménagement de son parking
- La requalification d'une partie du chemin des Ventines à Freneuse
- Le raccordement au réseau d'assainissement collectif du hameau de Thiron à Bréval
- La participation financière aux projets de terrains de football synthétique portés par les communes de Bonnières-sur-Seine, Freneuse et Bréval.

Le Communauté de Communes engagera également en 2025 une action forte pour apporter les services au plus près de sa population à travers France Services. Cette structure, fortement sollicitée par les habitants de la vallée, va ainsi renforcer son équipe pour réaliser des permanences au sein des mairies du territoire afin de pouvoir toucher les personnes, en particulier des communes du plateau, qui ne peuvent se déplacer.

Le sport et la culture seront également des valeurs que nous pourrons partager lors d'événements festifs tout au long de 2025.

L'année 2024 a par ailleurs été marquée par le décès de Didier Jouy. Durant son mandat de maire de Freneuse, il a présidé la CCPIF d'avril 2001 à février 2004. Je ne peux que saluer son travail visant à bâtir une intercommunalité stable et à l'écoute des habitants. Car oui, ces quelques projets majeurs que je viens de lister, parmi tant d'autres prévus, témoignent véritablement du dynamisme de notre territoire, de nos communes, de notre intercommunalité.

L'ensemble des élus communautaires demeure, plus que jamais, motivé à construire une intercommunalité forte, qui apporte des services et des équipements à sa population, qui fait travailler ses entreprises et ses artisans, et qui gère avec rigueur ses finances et sa fiscalité.

Alain Pezzali

Président de la Communauté de Communes "Les Portes de l'Ile-de-France"

Maire de La-Villeneuve-en-Chevrie

**CCPIF (Communauté de Communes
"Les Portes de l'Ile-de-France")**
Zone Artisanale Le Clos Prieur, 78 840 Freneuse
Ouvert du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
01 30 93 16 72 • accueil@ccpif.fr • www.ccpif.fr



Déchetterie de Freneuse

Pourquoi apporter vos déchets à la déchetterie ? Parce qu'ils sont transférés vers des centres de tri, puis ensuite recyclés. De nombreuses bennes sont gratuitement à la disposition des habitants de la CCPIF.



Conditions d'accès

La déchetterie est réservée aux particuliers

Pour accéder à la déchetterie, vous devez être muni d'une carte magnétique, qui sera établie pour le foyer, avec possibilité d'enregistrer plusieurs voitures.

Pour cela, il vous suffit de nous la demander via le formulaire en ligne ou de vous présenter à l'accueil de la CCPIF avec les pièces justificatives suivantes :

- un justificatif de domicile
- le certificat d'immatriculation du (ou des) véhicule(s).

Les règles de bonne conduite

- Avoir sa carte d'accès pour garantir le contrôle automatisé aux barrières
- Trier au préalable vos déchets pour gagner du temps lors de votre passage
- Déposer vos déchets dans les bons conteneurs : ils seront ainsi valorisés.

Adresse de la déchetterie :

7, rue de la République
78840 Freneuse

01 30 93 16 72

Jours et horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi :

8h45-12h et 13h45-17h

Sauf mercredi : 13h45-17h

La déchetterie est fermée le mercredi matin, le dimanche et les jours fériés.

France Services

France Services vous accompagne dans vos démarches administratives.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise...

France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives du quotidien.

C'est en un seul et même endroit la Caf, la CNAM, la CNAV, la MSA, l'AGIRC-ARRCO, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les impôts, La Poste, les services des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Direction générale des finances publiques.

France Services est là aussi pour vous aider sur internet et effectuer toutes les démarches en ligne. Un ordinateur et une imprimante sont à votre disposition. Vous pouvez les utiliser en autonomie ou avec notre aide.

Vous serez accueilli par un agent pour trouver des solutions immédiates et chaque demande fera l'objet d'une réponse précise.

France Services

13, avenue Victor Hugo
78270 Bonnières-sur-Seine
01 30 93 51 26

Pacte local des solidarités

Le Pacte des solidarités, lancé fin 2022, vise à prévenir la précarité et à lutter contre l'exclusion en France. Il regroupe divers acteurs au niveau local, notamment les associations, les organismes de Sécurité sociale, les collectivités locales, et les citoyens. Ce pacte met en place des actions coordonnées pour renforcer l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle, et améliorer les conditions de vie des personnes en situation de vulnérabilité.

Plusieurs actions, prévues dès janvier 2025, sont prometteuses pour le développement social et culturel de notre territoire, comme l'aide à la formation pour l'obtention du diplôme du BAFA.

LE RAMASSAGE DES SAPINS

Du 6 au 30 janvier

la CCPIF collectera les sapins naturels.

Ils sont à déposer à la Salle des fêtes de Chauffour-lès-Bonnieres.



L'animation vous intéresse ! Dès 16 ans, obtenez le BAFA

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectif de mineurs (BAFA) permet d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Les 2 sessions de formation auront lieu sur le territoire. Les candidats **doivent habiter sur le territoire de la CCPIF** et trouver le lieu de leur stage pratique.

Les candidats seront sélectionnés à l'issue de la Commission d'Attribution, qui se réunira début janvier 2025, selon leur profil et aptitude. Une fois inscrit, la formation doit être accomplie dans son intégralité. Les candidats sélectionnés devront régler 50 euros (non remboursables). Le coût restant est pris en charge par les financeurs du

Pacte (approximativement 700 euros par dossier).

Besoin d'aide à la complétude ? Contacter votre mairie ou France Services au 01 30 93 51 26 Renseignement www.ccpif.fr

EN DIRECT DE L'ÉCOLE

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE DE CHAUFOUR :

M^{me} Moronval Christine enseignante des CE2/CM1

M^{me} Thevenet Marie directrice, enseignante des CE1/CM2

M^{me} Fraigneau Nathalie AESH (Accompagnante des Élèves en Situation de Handicap)

EFFECTIFS DES CLASSES POUR 2024-2025 :

L'école de Chauffour compte 51 élèves : 12 CE1, 17 CE2, 8 CM1 et 14 CM2



NOS ACTIVITÉS

2023/2024 : une année parisienne

L'année dernière, les élèves de l'école ont pu découvrir la capitale pendant un court séjour de deux jours.

Au programme : tour Eiffel, croisière sur la Seine, le Louvre, Montmartre, vie en collectivité et transports en commun !

Les élèves ont beaucoup apprécié ce séjour.



CÔTÉ PRATIQUE

Association de parents

Depuis novembre 2023, une nouvelle association de parents a vu le jour : l'APEVEC (Association de Parents d'Élèves de la Villeneuve et Chauffour). Grâce à eux, de nombreux événements ont pu avoir lieu pour les enfants des deux communes : marché de Noël, chasse aux œufs, ventes de gâteaux... Merci à eux !

Les représentants de parents d'élèves élus au conseil d'école disposent d'une adresse électronique. N'hésitez pas à les contacter : parentseleveslesmagnolias@gmail.com

PLUS GÉNÉRALEMENT

- L'école est en Regroupement Pédagogique avec La Villeneuve-en-Chevrie.
- L'école de La Villeneuve-en-Chevrie accueille des élèves de la maternelle au CP. L'école de Chauffour-lès-Bonnières accueille des élèves du CE1 au CM2.
- Un service de car assure la liaison entre les deux écoles, uniquement le matin et le soir.
- La restauration ainsi que la garderie avant et après la classe, sont assurées dans chaque commune.

LE PÉRISCOLAIRE (assuré par la commune)

La cantine

Un service de restauration collective est fourni aux élèves de l'école de Chauffour-lès-Bonnières dans la salle communale.

Chaque repas est composé d'un hors d'œuvre, un plat protidique, un plat de légumes, un fromage ou laitage, un dessert ou un fruit.

Retrouvez tous les menus des repas cantine sur notre site chaufourlesbonnieres.fr

La garderie

La commune assure un service de garderie les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h45 et de 16h15 à 19h, situé dans le même bâtiment que l'école communale (11, chemin de la Couture).

Inscription et renseignements

01 34 76 11 70

mairie@chaufourlesbonnieres.fr

PRIX DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Comme tous les ans, fin juin, la commune et l'école de Chauffour-lès-Bonnières remettent les prix de fin d'année scolaire à chaque élèves, sous forme de livres, pour les récompenser de leur travail. Bravo à tous nos élèves.

SENSIBILISATION

Opération Village propre

Sur une idée du Comité Chauffour Embelli, notre commune a organisé une opération Village propre avec l'école "Les Magnolias" le jeudi 20 juin, pour sensibiliser les élèves aux problématiques des déchets, de la propreté et de l'environnement. L'ambadrice de tri de la CCPIF était présente, le lendemain, pour sensibiliser les enfants aux bons gestes. Nous espérons reproduire cette opération l'année prochaine.



LE CFCB

Comité des Fêtes de Chauffour-lès-Bonnières

En cette fin d'année, le comité des fêtes vous adresse ses vœux les plus chaleureux pour la nouvelle année 2025. Que cette année soit remplie de joie, de bonheur et de réussite pour chacun d'entre vous.



En 2024, la fête de la Saint-Patrick du 16 mars a été célébrée avec enthousiasme, suivie du loto de printemps qui s'est exceptionnellement tenu le 1^{er} mai, et du loto de Noël le dimanche 24 novembre, attirant de nombreux joueurs. Par ailleurs, le barbecue annuel de juillet a rencontré un franc succès, tout comme la foire à tout de septembre, malgré une météo quelque peu capricieuse. Que la convivialité et la solidarité qui animent notre village continuent à nous unir et à faire de notre commune un endroit où il fait bon vivre. Nous vous souhaitons à tous une excellente année, pleine de belles surprises et de moments inoubliables. La salle des Fêtes va se refaire une beauté et c'est une bonne chose pour nous tous, ce travail va nécessiter une période assez longue qui pénalisera tant les particuliers que les associations.

Néanmoins soyez assurés de notre attachement à continuer à animer notre village et à créer des moments de partage et de convivialité tout au long de l'année à venir. Des dates sont déjà programmées et avec l'appui de la mairie, nous élaborerons des manifestations à l'extérieur.

Meilleurs vœux à tous !

L'équipe du CFCB

Contact : cfcbauffour@gmail.com



L'APEVEC

Association Parents d'Élèves de la Villeneuve Et Chauffour

Créée en 2023, l'A.P.E.V.E.C. poursuit ses animations pour nos enfants.

Depuis notre création, nous nous sommes réunis autour de nos petits monstres d'Halloween et avons entendu vos demandes pour une marche par village suivie d'un goûter commun ; le marché de Noël a été un moment important l'an dernier, cette année nous l'avons doublé d'une chorale des enfants couplé à de jolies surprises. Tout au long de l'année, nous vous proposerons à nouveau les goûters avant les vacances, mais aussi des animations telles qu'un carnaval à travers le village. Nous renouvellerons



l'activité partagée autour de Pâques où petits et grands se sont pris au jeu, sans oublier la kermesse pour une fête de fin d'année toujours plus conviviale. Nous gardons comme mot d'ordre de partager ensemble de bons moments créateurs de souvenirs pour nos familles et nos villages. Une nouvelle fois, nous remercions tous les habitants qui nous soutiennent dans nos différents projets, ainsi que les mairies, associations et entreprises de nos villages.

Pour ceux qui ont l'envie et la disponibilité de nous rejoindre pour aider à tenir un stand,

nous faire profiter de ses talents culinaires ou artistiques, nous vous accueillerons chaleureusement.

Les membres de l'APEVEC

Contact : apevec@outlook.fr

facebook : Association Parents d'Élèves de la Villeneuve Et Chauffour



L'ASCB

Association Sportive
de Chauffour-lès-Bonnières

La **cotisation annuelle** est de **30 €**
Elle permet de pratiquer une ou
plusieurs activités de l'ASCB

Tous les adhérents sont assurés pendant les activités proposées
par l'association.

Notre association l'ASCB comporte toujours 4 activités : la Gymnastique avec 19 participantes, le Cyclotourisme avec 9 participants, le Tennis de Table avec 14 participants et la Marche avec 5 participants. Cette dernière a moins de succès cette année mais nous ne doutons pas qu'elle "marchera" mieux dans l'avenir.

Bien sûr nous accueillons les nouveaux adhérents tout au long de l'année.

Si vous êtes intéressé, pour plus de renseignements, contacter le ou la responsable de l'activité, ses coordonnées sont précisées dans les articles qui suivent.

La cotisation annuelle est de 30 €. Elle permet de pratiquer une ou plusieurs activités de l'ASCB.

Nous voilà déjà en 2025, et au nom de tout le bureau de l'association, je vous souhaite une bonne et heureuse année.

La Présidente M^{me} Bernadette Niclair

Marche

Cette année nous nous sommes retrouvés à 4 ou 5 pour effectuer des sorties conviviales et d'entretien physique. Parcours de 10 à 13 kms pour des durées de 2h30 à 3h, soit des moyennes d'environ 4,5 km/h. Ce qui est accessible à tout à chacun.

La section se réunit tous les lundis devant la Salle des fêtes, à 14h, sauf conditions climatiques mauvaises.

Afin de réaliser de bonnes sorties, de bonnes chaussures, confortables sont recommandées, de même qu'une gourde d'eau et d'un équipement de saison.

Des bâtons d'aide à la marche sont éventuellement utilisables.

Pour ceux qui craignent les petites bêtes (tiques par exemple), un répulsif est conseillé.

Des parcours aux alentours de Chauffour par des chemins champêtres ou plus

éloignés comme vers Giverny, Forêt de Merey, Vernon ou Neauphlette nécessitent une approche en covoiturage.

« La marche est bonne pour la tête et les jambes mais aussi pour votre cœur ».

À bientôt.

Responsable, M^{me} Violette Clément :
01 34 76 14 02

Cyclotourisme

Cette année n'a pas été favorable aux valeureux cyclistes que nous sommes. En effet, les conditions atmosphériques n'ont pas été généreuses avec nous. Malgré tout, nous avons réussi à effectuer autant de sorties que l'année passée, soit environ 23 pour 1400 kms à presque 21,5 km/h de moyenne. Ce qui est un peu mieux que l'année passée. L'apparition de vélos à assistance électrique nous pousse à appuyer plus fort sur les pédales.

Pas de voie verte, cette année.

Notre petit groupe s'est étoffé de 3 nouveaux cyclistes dont 2 jeunes qui n'ont aucun respect pour leurs aînés. Mais cela dynamise nos sorties et cela ne peut qu'être bénéfique sur notre santé.

Notre peloton est conséquent puisque nous avons pu rouler ensemble jusqu'à plus de 8 pédaleurs et pédaleuses (de charme dans nos beaux maillots) et ainsi faire connaître le club à travers nos sorties.

Nous regrettons l'absence momentanée de Fabrice, qu'un problème physique lourd a tenu éloigné de nos randonnées. Tout cela sera oublié, nous l'espérons, pour la prochaine saison.

Je vous encourage à venir plus nombreux pour vous oxygéner.
Rendez-vous le 1^{er} mars 2025 pour une nouvelle saison.

Responsable, M. Gérard Clément :
01 34 76 14 02

Tennis de table



Notre section tennis de table a redémarré sa nouvelle saison avec ses entraînements depuis le mois de septembre. Comme d'habitude, tous les mardis de 20h à 21h30, dans la salle communale, nous nous mesurons en matchs de simple et de double.

Cette année nous avons 6 nouveaux inscrits, c'est assez exceptionnel, les résultats des joueurs français aux jeux

olympique y sont certainement pour quelque chose (2 médailles de bronze). Nous sommes donc maintenant 14 au total avec les « anciens ».

Nous pouvons installer 5 tables dans la salle. Nous fournissons les balles et prêtons des raquettes.

Nous accueillons les nouveaux joueurs de tous niveaux et à tout moment de la

saison. À partir de 12 ans, même plus jeune s'ils sont accompagnés d'un adulte.

Il n'y a pas de tennis de table pendant les vacances scolaires zone C.

**Cotisation annuelle 30 €
15 € pour les moins de 18 ans.**

**Responsable, M. Fabrice Lemaire :
06 12 27 28 30**

Gymnastique

Pour la saison 2023/2024 la gymnastique comportait 15 pratiquantes.

Charlette, monitrice bénévole, se sert de différents agrès pour permettre l'assouplissement des articulations, la musculation et les étirements. Après une séance d'environ une heure, la relaxation

est la bienvenue.

La gymnastique a lieu le jeudi de 20h15 à 21h15 à la salle communale de Chauffour, sauf pendant les vacances scolaires de la zone C et les jours fériés.

Les séances sont ouvertes à tous à partir de 15 ans.

La saison 2024/2025 a repris le 5 septembre 2024 et cette section comporte 19 pratiquantes.

**Responsable, M^{me} Michèle Lemaire :
01 34 76 15 41**

LE MOT DU SEPE

L'autofinancement du Syndicat des Eaux, très épaulé cette année par l'Agence de l'Eau, a permis en outre de financer les investissements suivants :

> Lancé en fin d'année 2023, et afin de donner une trajectoire cohérente, à la fois aux investissements du SEPE, mais également au mode opératoire des services d'eau et d'assainissement, le schéma directeur est en cours de réalisation. Ce dernier est prévu en 5 étapes :

- 1/ Recueil et analyse des données existantes.
 - 2/ Diagnostic du patrimoine et sectorisation.
 - 3/ Modélisation et étude des besoins futurs.
 - 4/ Étude des ressources potentielles et proposition de solutions.
 - 5/ Synthèse et élaboration du schéma.
- Comme je vous l'indiquais en 2023, le SEPE est heureusement accompagné financièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à hauteur de **80 %**.

Le volet numéro 2, et notamment sa phase de sectorisation, est aujourd'hui évalué à 200 000 €, s'ajoutant de fait au devis initial de 100 000 €. Vous pouvez ainsi constater l'effort considérable et consenti par cette collectivité. J'entends souvent les abonnés m'interpeller et m'indiquer que les taxes de l'AESN sont exagérément lourdes et quelles ne servent à rien. Vous avez ici même un exemple concret démontrant l'utilisation des taxes perçues par l'AESN.

> En étroite collaboration avec la mairie de Boissy-Mauvoisin et la CCPIF, des travaux d'extension du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement ont été réalisés en décembre 2024 dans la ruelle au Frenoye. L'ensemble de ces travaux de réseau a été confié à l'entreprise SCLEP, fontainier du Syndicat des Eaux, pour la somme de 74 126.30 € TTC.

> Après des années d'étude, de discussion et de négociation avec différents services déconcentrés de l'État (ARS/DDTM/AESN et Mr Mme MARTIN), le SEPE a régularisé une situation, lui permettant d'acquérir la source de la Cressonnière située à Blaru et, lui permettant de poursuivre la DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Comme indiqué maintenant depuis plusieurs années, et, indépendamment des investissements évoqués ci-dessus, le Syndicat des Eaux a une nouvelle fois fait face aux difficultés financières et techniques procurées par le quotidien : son fonctionnement. **Tout cela en préservant bien sûr le prix au plus juste, la qualité de l'eau potable ainsi que la qualité de son service public.**

Michel Magne, Président du SEPE

11 novembre 2024

Le lundi 11 novembre, le Conseil municipal a convié les habitants à un moment d'hommage et de recueillement devant le Monuments aux morts de Chauffour-lès-Bonnières.

Nous avons commémoré le jour où a été signée l'Armistice de 1918 et rendu hommage aux morts de la Première Guerre mondiale, mais aussi aux disparus dans d'autres conflits militaires.



NOS PROFESSIONNELS ET ENTREPRENEURS

Assistants Maternels

Aurélie Amdah
06 37 95 57 17

Ophélie Bobo
06 68 44 57 79

Patricia Sourisseau
01 30 33 02 91

Maison d'Assistants Maternels (MAM)
06 20 28 78 24 / 06 71 58 48 15

Boulangerie-Pâtisserie

Au Chaud Four
10, route Nationale 13
01 34 76 05 62

Entreprises du bâtiment

Mickael Dauvel
4, route Nationale 13
01 34 76 15 23

Postel Couverture
1, chemin de Gournay
01 34 76 02 50

Électricité

Pistorelec
12, route de Cravent
06 84 55 22 34

Garagistes

Chaufour Auto Service
12, rue de la Mare Hébert
01 34 76 19 49

Location de jeux et matériel de fête

Les stands en délire
14, rue de la Mare Hébert
06 26 61 28 21
les.stands.en.delire@gmail.com

Location de matériels événementiel et création d'événements

Parlons fêtes
06 71 58 48 15 / 06 20 28 78 24
parlonsfete@gmail.com

Restauration

Pizzarelli
Route Nationale 13
01 34 76 17 75

Restauration, hôtellerie

Au Bon Accueil
3, route Nationale 13
01 34 76 11 29

Les Nymphéas
2, route Nationale 13
01 34 76 09 44

Station Service

Total Access
Route d'Évreux, route Nationale 13
01 34 76 11 78

Taxi

Navette Éco Prestige
3, allée des Champs Fleuris
06 77 95 59 77

Ces artisans et commerçants ont fait le choix de s'installer dans notre village. Profitons-en ! En vous y rendant, vous les encouragez et vous participez à leur pérennité.

Artisans, entrepreneurs et producteurs locaux, si vous n'apparaissez pas sur cette liste et que vous souhaitez être référencés sur notre site internet, faites-vous connaître auprès de la mairie :

mairie@chaufourlesbonnieres.fr

LES NUMÉROS D'URGENCE

Numéro d'appel d'urgence européen : 112

SAMU (Services d'aide médicale urgente) : 15

Police / Gendarmerie : 17

Sapeurs-pompiers : 18

Secours en mer : 196

SOS Médecins : 36 24

Trouver un médecin de garde : 116 117

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Violence conjugale : 3919

Allô enfance en danger : 119

Drogues info service : 0800 23 13 13

Urgence pour les personnes sans abri : 115

Beaux Jours



BULLETIN MUNICIPAL 2025 (N°41)

Comité de rédaction, relecture et maquette :
équipe municipale de Chaufour-lès-Bonnieres

Photos :
Conseil municipal, APEVEC, CCPIF, ASCB,
École de Chaufour, Freepik

Distribution : équipe municipale

Imprimé à 230 exemplaires

Votre mairie est ouverte tous les mardis et les vendredis
de 17h30 à 19h

Pour nous joindre : 01 34 76 11 70 ou
mairie@chaufourlesbonnieres.fr

État civil 2024



Naissances (hors commune)

Samaël El Atem
> le 30 décembre 2023

Layla Vanroye
> le 27 février

Owen Bonnet
> le 10 octobre

Romy Déduit Boodhun
> le 1^{er} novembre

Mariages

Valérie Barbier et Alain Lecomte
> le 29 juin

Magali Saint-Martin et Pierre Horak
> le 28 septembre

Chloé Winckell et Clément Mery
> le 26 octobre

Décès

Jean Grespier > le 22 mars

Frédéric Lefranc > le 12 avril

Thomas Piffeteau > le 1^{er} mai

Bernard Nef > le 20 novembre

Médailles du travail

Sandrine Pinçon reçoit la médaille d'argent pour 20 ans de service à la CPAM de Versailles

Nicolas Carbonnier reçoit la médaille d'argent pour 20 ans de service à la Métropole Rouen Normandie

Démarches administratives

Recensement citoyen

Toute jeune française ou jeune français, qui a 16 ans, doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le ou la jeune reçoit une attestation de recensement.

- Le recensement doit se faire en Mairie (ou en ligne sur le site service-public.fr) dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.
- Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois (en général entre 7 et 9 mois).
- À partir de 7 mois suivant votre recensement en Mairie (ou en ligne), rendez-vous sur le portail majdc.fr afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.
- L'attestation de recensement que vous remet la Mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après, vous devrez avoir participé à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté), ou en être médicalement exempté. À compter du jour de votre recensement, il faut compter 8 à 12 mois avant de pouvoir participer à la JDC. Rendez-vous sur presaje.sga.defense.gouv.fr pour découvrir le programme d'une journée, des témoignages...

Réalisez vos demandes d'urbanisme en ligne

Pour une prise en charge plus efficace, vous pouvez déposer toutes vos demandes de permis de construire, demandes de travaux, déclarations préalables et certificats d'urbanisme, en ligne et gratuitement. Cela vous fera gagner du temps et permettra une communication rapide entre vous et les services d'urbanisme. Cela permet aussi de ne plus imprimer à de multiples exemplaires.

> Connectez-vous sur ideau.atreal.fr

> Choisissez votre démarche et laissez-vous guider dans la saisie du CERFA et le téléversement de vos pièces justificatives.

> Validez votre dossier pour le transmettre au service instructeur. Vous recevrez votre accusé de réception électronique. Vous pouvez suivre l'instruction de votre dossier en ligne.

Pour rappel, le **PLU de Chaufour** est intégralement disponible sur chaufourlesbonnieres.fr/vie-quotidienne/demarches-administratives

Si vous n'avez pas d'outils informatiques, pas d'inquiétudes, toutes ces démarches sont toujours réalisables en Mairie.

Les autorisations d'urbanisme, pour quels travaux ?

Modification à l'identique

Toit, tuiles, fenêtres, volets

- Hors périmètre ABF* : aucune formalité
- En périmètre ABF* **DP**

Démolition d'une construction

- Permis de démolir

Terrasse non couverte

- Sans surélévation : aucune formalité
- Surélevée $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité
- Surélevée $\leq 40 \text{ m}^2$ **DP**
- Surélevée $> 40 \text{ m}^2$ **PC**

Annexes

Abri de jardin, appentis, cabane isolée, garage...

- $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité
- $\leq 20 \text{ m}^2$ **DP**
- $> 20 \text{ m}^2$ **PC**

Création d'une fenêtre de toit, lucarne

- **DP** (sans création de surface plancher)

Pose de panneaux photovoltaïques

- **DP**

Toiture ou ravalement de façade

- **DP**

Construction d'une piscine

Non-couverte/couverte

$\leq 1,80 \text{ m}$

- Bassin $\leq 10 \text{ m}^2$: aucune formalité
- Bassin $\leq 100 \text{ m}^2$ **DP**
- Bassin $> 100 \text{ m}^2$ **PC**

Couverte $> 1,80 \text{ m}$ **PC**

Fenêtre ou porte-fenêtre

- Création ou changement **DP**

Coupe ou abattage d'arbre

- **DP** si espace boisé classé, arbre à préserver identifié dans le PLU* ou site classé/inscrit

Climatisation, pompe à chaleur, conduit de cheminée

- **DP**

Extension, aménagement de combles ou garage accolé

- $\leq 40 \text{ m}^2$ **DP**
- $\leq 20 \text{ m}^2$ en zone U* **DP**
- $> 40 \text{ m}^2$ **PC**

Création d'une véranda ou terrasse couverte

- $\leq 5 \text{ m}^2$: aucune formalité
- $> 20 \text{ m}^2$ hors zone U* **PC**
- $\leq 40 \text{ m}^2$ en zone U* **DP**
- $> 40 \text{ m}^2$ **PC**

Toutes les informations pour déposer vos demandes sont disponibles dans l'article, ci-contre, page de gauche.

LÉGENDE

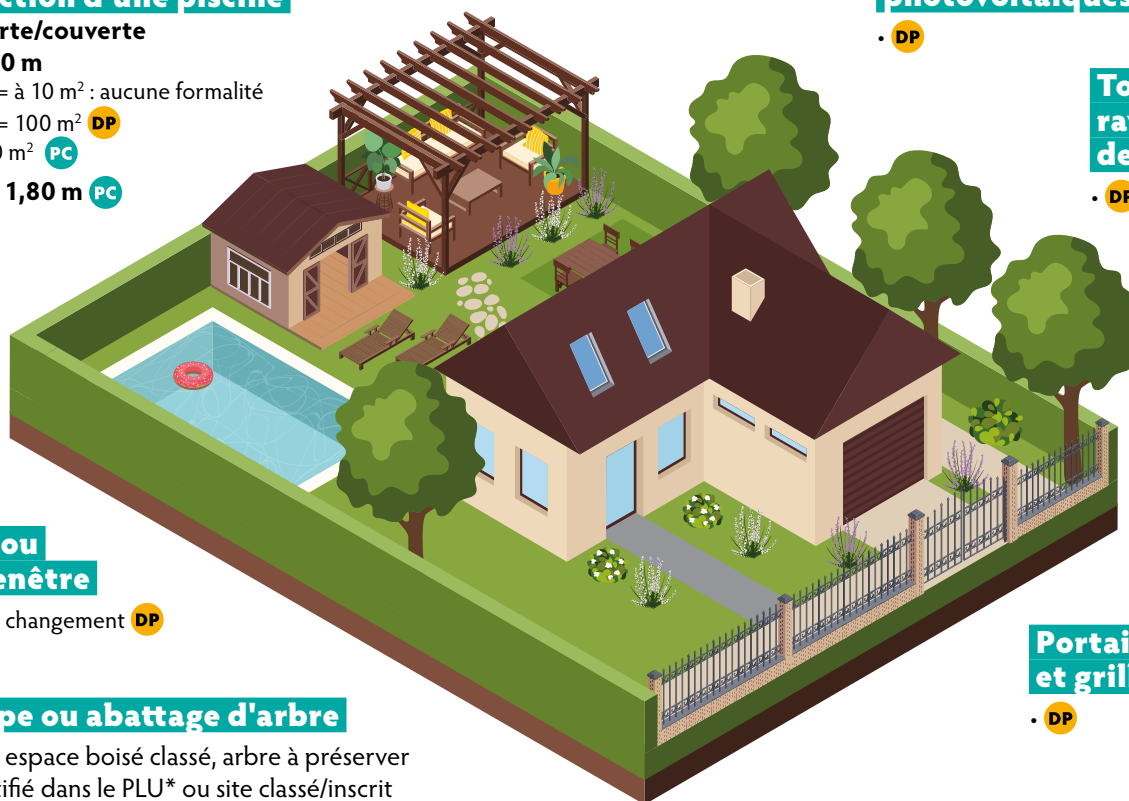
DP Déclaration Préalable

PC Permis de Construire

* ABF : Architecte des Bâtiments de France

* PLU : Plan Local d'Urbanisme

* Zone U : Zone Urbaine



**BESOIN DE RIEN CONNECTE-TOI!!!
PÉAGE EN FLUX LIBRE C'EST FACILE
ET SOUS 72H ON PAYE
SUR SANEF.COM**



Les autoroutes A13/A14 de l'axe Paris-Normandie passent
au péage en flux libre. Plus besoin de s'arrêter !



**POUR RÉGLER VOTRE
PÉAGE APRÈS VOTRE
TRAJET.**

**DÉCOUVREZ TOUTES LES
MODALITÉS DE PAIEMENT
SUR SANEF.COM**